

Projet : P.L.U.....

Etabli par M.....

Titre :

Date : 15.11.24.

Page : /

Bonjour. Je m'appelle [REDACTED]
agriculteur à La Rue St Pierre avec mon fils [REDACTED]
Nous exploitons les Terres concernées par le projet
de réhabilitation du Château du Hamel gachetray
en complexe Touristique.

Étant membre du conseil municipal et ayant participé
à l'élaboration du nouveau PLU qui de plus ait, a été
très difficile à boucler ! et là curieusement on est
prêt sous prétexte d'un projet certainement justifié
pour certains, à le remettre en cause, cela est quand
même bizarre non ?

Pour ce qui nous concerne on est prêt à nous
enlever des Terres pour ce projet, car il faut le dire
dans l'affaire nous allons perdre 5 Ha,

En soit je ne suis pas contre le projet à la base, mais
que il se contente de la superficie de la propriété !
mais ne retire pas prendre les Terres d'un jeune
exploitant ([REDACTED]), car pour cela trouver un
échange de superficie pour superficie dans une
réserve foncière de la région.

Pour conclure dans l'état actuelle des choses
je m'oppose à la révision même partielle du PLU.



Document reçu le 15/11/2024, ajouté dans le présent cahier le 16/11/2024

le 18 Novembre 2024

Avis sur la révision allégée du PLU de la Rue St Pierre pour
le site du château du Normil Godefroy de [redacted]

Je suis d'accord que cette personne qui veut investir dans le tourisme
l'environnementiel, la restauration puisse faire son projet, mais qu'il reste
dans sa propriété et ne pas s'occuper de terre agricole autour de
celle-ci comme en est sur le plan du projet

Aujourd'hui des agriculteurs ont en possession de la terre le bordant
qu'il voudrait aménager en parking, jardin, verges

On nous dit qu'il faut stopper les emprises de terre agricole pour
les années 2035 - 2050 et là on veut en faire parking jardin verges
c'est là que je ne comprends pas!

Par contre dans cette révision allégée du PLU on aurait pu y mettre
la décision de redonner à M. CORNU le droit de construire dans son
terrain situé dans le lotissement du clos St Pierre qu'il avait acheté
lors de la vente des terrains à bâtir et qu'aujourd'hui on lui a retiré
ce droit à la construction pour le périmètre de sécurité d'une
exploitation voisine et que ce périmètre a été remis une deuxième
fois pour le PLU accordé en Janvier 2023

[redacted]

[Signature]



St Pierre pour
AISSE Philippe

est dans le tourisme
vojet, mais qu'il reste
agricole autour de

de la zone le bordant
verger
ne agricole pour
on King Jardin verger

aurait pu y mettre
constructeur dans son
qu'il avait acheté
Rue on lui a retiré
recrite d'une
une une deuxième

Pour faire suite à l'avis de prescription révision allégée du PLU de La Rue Saint Pierre paru sur l'espace de communication Illiwap en date du 29/10/2024.

Me référant à la délibération de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin qui considère :

-La nécessité d'engager une procédure de révision allégée pour permettre la réalisation d'un projet pour l'attractivité du territoire de la communauté de communes qui précise que le plan local d'urbanisme fait l'objet d'une révision « allégée » lorsque la commune envisage de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou est de nature à induire de graves risques de nuisance, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durable.

-De prescrire la révision allégée du PLU de la Commune de La Rue Saint Pierre.

-Permettre la réhabilitation du domaine du Château du Mesnil Godefroy dont des activités touristiques, d'événementiel et de restauration, liées à la mise en valeur du patrimoine historique et paysager du site, participeront à accroître l'attractivité de l'ensemble du territoire.

-Ouvrir la concertation en associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées par la mise à disposition d'un registre où toutes les observations pourrons y être consignées et mise en ligne d'un avis d'ouverture de la phase de concertation sur le site internet de la commune de La Rue Saint Pierre et sur le site internet de la communauté de communes.

Vu ces faits voici mes observations point par point :

-Comment peut-on envisager de réduire un espace boisée classée s'agissant, sauf erreur de ma part, d'une hêtraie centenaire, ce qui me paraît être inadapté à notre époque.

-Réduire une zone agricole, selon mes sources, de plusieurs hectares ce qui me paraît être contraire aux consignes de l'Etat qui réduit drastiquement la réduction des terres agricoles d'autant plus que le Château du Mesnil Godefroy n'est ni dans un bourg, ni dans un hameau et est-ce que l'exploitant a été consulté ? A ma connaissance Non.

-Concernant les nuisances, est-ce qu'elles ont été étudiées ? Il est probable que les risques de nuisance seront importants et divers pour mettre en place un attrait touristique incertain qui sera en concurrence avec d'autres sites sur notre territoire.

-Dernier point : la Communauté de Communes Inter Caux Vexin demande à ouvrir une concertation en associant les habitants, les associations locales et les autres personnes de La Rue Saint Pierre en ignorant le conseil municipal et en lui demandant de prendre un avis ne serait-ce de principe.



document reçu le 19/11/2024

MARDI 19 NOVEMBRE 2024

[REDACTED]
CONSEILLER MUNICIPAL A LA RUE SAINT PIERRE

JE N'AI JAMAIS REÇU D'INFORMATIONS DE LA RÉVISION
ALLÉGÉE DU PLU DE LA RUE SAINT PIERRE

ET JE NE COMPRENDS PAS QUE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES PARLE EN MON NOM. CECI EST TRÈS
MALADROIT ÉTANT MIS DEVANT LE FAIT ACCOMPLI
ET N'AYANT PAS NOTRE MÔT À DIRE.

JE PRÉCISE QUE JE SOIS CONTRE CETTE RÉVISION
ALLÉGÉE DU PLU.

[REDACTED]